forem

Contrat de formation professionnelle

annexe : conditions générales

E	ntr	e	:

ACAD A TO A CO.						
1. L'Office Wallon de la F boulevard Tirou 104, val						i mai 1999, ayant son siège à 6000 CHARLEROI, nistratrice générale,
et						
2. Monsieur Jardon Robi	n né(e) le 18	3/08/1993 dom	icilié(e) à Allé	e de la Fraine	use 47, 4130 Esnei	ux dénommé(e) le staglaire
et						
3. BECODE représenté(e) par Mm.deM	etabli à C	parlerol., squa	re des Martyrs	. et dénommé(e) l	opérateur
Il a été convenu ce qui si	uit:					
Article 2 : Il est conclu po Il est prolongé	du Aleila du Aleila dudu	e prenant cour 2 2 2 au .c. au au	s le 21/11/20	23 et se termi	nant au maximum Carol A	étre assimilé au contrat de travail. n le 15/12/2023 ine GOURDIN assistante n que des actions spécifiques liées à la formation
professionnelle telle que heures. Certaines activit	définie à l'a	irticle 5 ci-aprè	s peuvent être	e prévues à tit	tre occasionnel le	week-end et/ou en semaine après 17
Article 4 : Le présent cor	trat comme	nce par une pé	riode d'essai	de 7 jours.		
Article 5: Le présent cor Monsieur Jardon Robin en DEVELOPPEUR WEB square des Martyrs, 600	(stagiai (objet o O CHARLERO	re) de la formation DI (lieu princi) pal de la form	ation)		Y 2
Article 6: Pour la durée - à une prime de formati et de 2.0 € par heure de - au remboursement de - à une intervention dan - à une intervention forf - aux avantages prévus p	on profession formation e ses frais de s ses frais de altaire impo	onnelle d'un mo iffectivement si déplacement a e séjour exposé sable dans les f	ontant imposa ulvie à partir (u tarif transpo s pour assiste frais de garde	able de 1.0 € p du 01/01/202: ort en commu r aux cours ; :	ar heure de forma 3 ; n ;	tées, le stagiaire a droit à charge du Forem : ation effectivement suivie avant le 31/12/2022
Article 7: Les parties dé professionnelle et s'eng	signées décl agent à resp	arent par la pré ecter et à exéc	isente avoir re uter les clause	eçu un exemp es qui y figure:	laire des conditior nt, sauf en ce qui c	s générales du contrat de formation concerne les articles
Données utiles pour la c	onstatation	du droit aux all	ocations de c	hômage pend	ant la formation	
La formation est principal >=35h	lement suiv	7.7. A. V.		17 heures. He 2/2023	oraire hebdomada	ire moyen et période de formation :
☐ 17,5h <=< 35h	du	************	au	*******		
☐ <17,5h	du	***************************************	au	*******		
pas encore connu	du		au	mining.		
N° de registre national d	u stagiaire S	30818-415-84				
Ainsi établi à CHARLERO	I, le 21/11/2	023 en autar	it d'exemplair	es que de par	ties signataires du	présent contrat.
Pour l'opéi	rateur (1)			Le stagiaire (Pour le FOREM
				6		L'Administratrice générale par délégation Caroline GOURDIN

1	L'Administratrice générale par délégation Caroline GOURDIN
	Assistante
	Nom, prénom et fonction du signataire